

CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ DE CORNOUAILLE ET DE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMÉRATION

ÉTAT DES LIEUX SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

SYNTHÈSE FÉVRIER 2024



INTRODUCTION

Les points forts

- Qualité des eaux de baignade : excellente voire très bonne, de nombreuses villes possèdent le label « Pavillon bleu ».
- Qualité de l'eau du robinet distribuée sur le territoire : conforme aux seuils fixés par l'ARS en termes de nitrates et de pesticides.
- Qualité des cours d'eau : conforme et respectueuse des normes imposées par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux.
- Augmentation globale des fermes bio et en circuits courts.
- Tri : taux de recyclage des déchets du Finistère supérieur à la moyenne nationale.

Les points de vigilance

- Pêche récréative : interdite sur l'ensemble de la Cornouaille (hormis sur le site de Tronoën) en raison de bactéries et d'un besoin de repos biologique pour préserver la ressource.
- Changement climatique : augmentation des épisodes de sécheresse, canicule, risque de submersion de plus en plus important sur certains territoires, augmentation des rejets de gaz à effets de serre notamment à Quimper et Concarneau.
- Qualité de l'air intérieur : l'ensemble du territoire de Cornouaille est classé en zone à risque 3 (niveau maximum) quant au radon (excepté Tréogat).
- Qualité de l'air extérieur : globalement la qualité de l'air extérieur en Cornouaille n'est pas très bonne en raison des taux de particules fines (PM 2.5 et PM 10), de soufre... La présence d'algues vertes a diminué sur les sites concernés mais reste un axe de vigilance.
- Mobilité et déplacements : utilisation importante de la voiture sur le territoire de Cornouaille qui accentue la pollution de l'air extérieur ainsi que la pollution sonore sur des axes très fréquentés (N165 et voie rapide Quimper – Pont-l'Abbé).

I. Introduction

La démarche santé environnementale s'étend sur le périmètre des CLS de Cornouaille et de Concarneau Cornouaille Agglomération soit 7 EPCI. L'état des lieux a conjointement été rédigé par Quimper Cornouaille Développement, structure porteuse du CLS de Cornouaille et CCA. Pour ce faire, ils ont été accompagnés de l'Agence régionale de santé (ARS) et de l'Observatoire régional de santé de Bretagne (ORSB) pour le recueil et la validation des données produites et de Promotion santé en Bretagne (ex IREPS) pour l'animation globale de la démarche.

Afin de suivre cette démarche de manière concertée, un groupe projet a été constitué et regroupe les 7 EPCI (techniciens et élus), l'ARS, l'ORSB, Promotion santé Bretagne, le Conseil de développement de Cornouaille et la Région Bretagne. Ce groupe s'est réuni 5 fois en 2023 pour suivre l'état des lieux et construire la démarche de sensibilisation du territoire à la santé environnementale.

Dans la démarche de recueil des données du territoire, des échanges ont eu lieu avec les services internes des EPCI ainsi qu'avec des associations et syndicats mixtes du territoire, afin de croiser cette démarche avec les démarches et contractualisations en cours dans les collectivités (PCAET, PAT, plan Algues vertes...).

La réalisation d'entretiens avec des acteurs de la santé environnementale et l'élaboration de 3 questionnaires (élus, habitants et professionnels) ont complété ce travail d'état des lieux de manière qualitative.

II. Focus sur le questionnaire à destination des habitants

Entre mai et juillet 2023, un questionnaire à destination de la population cornouaillaise a été diffusé via les EPCI et leurs équipements ouverts au public. Ce questionnaire visait à évaluer la connaissance des habitants sur cette thématique. 609 personnes y ont répondu et 517 d'entre elles estiment que le lien entre santé et environnement est fort (273 répondants) à très fort (244 répondants). De plus, 478 personnes estiment que l'alimentation impacte le plus leur santé, suivie par la qualité de l'air extérieur (369 réponses) et la qualité de l'eau (357 réponses). Par ailleurs, les personnes sondées font ressortir un intérêt pour des actions d'informations (340 répondants), l'accompagnement de projets favorables à l'environnement (260 répondants) ou encore par des ateliers de prévention et promotion de la santé (199 répondants) ainsi que par des espaces d'échanges (132 répondants). En ce qui concerne les thématiques d'informations, l'enquête révèle qu'une majorité d'habitants se sent peu voire mal informée sur la pollution des sols (504 réponses), le bruit (478 réponses), la qualité de l'air intérieur (468 réponses), la qualité de l'air extérieur (367 réponses) et la qualité de l'eau de consommation humaine (349 réponses). Néanmoins, une majorité de répondants se sent plutôt bien voire très bien informée sur le changement climatique (479 réponses), la gestion des déchets (424 réponses), l'alimentation (404 réponses) et la qualité des eaux de baignade et de loisirs (358 réponses). Enfin, 608 personnes réalisent au moins un geste quotidien pour sa santé et l'environnement mais 471 personnes estiment que le coût financier est un frein pour la prise en compte de la santé environnement dans leur quotidien, ainsi que le manque de temps pour 291 personnes et le manque d'informations pour 259 répondants.

III. Focus sur le questionnaire à destination des élus

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des élus de Cornouaille et a recueilli 44 retours. Les élus interrogés sont 35 à estimer que la qualité de l'eau est l'un des enjeux principaux de la santé environnement pour leur collectivité, suivi de l'alimentation (27 réponses), de la gestion des déchets (24 réponses) et des déplacements et mobilités (23). De plus, 63 % d'entre eux affirment que les questions de santé environnement impactent leur collectivité et 59 % estiment que leur collectivité a déjà réalisé des actions dans le domaine de la santé environnement. De plus, 12 répondants pensent que les actions qui pourraient être menées afin de favoriser la santé environnement concerneraient les mobilités douces, 7 seraient favorables à des actions et animations autour de la prévention, 4 souhaiteraient agir sur la question des pollutions industrielles et 4 également, sur la question de l'amélioration des transports en commun. Enfin, ils sont 20 à être intéressés par des ateliers de prévention et de promotion de la santé et 18 par un séminaire sur la santé environnement, 15 par des conférences et 7 par un forum santé.

IV. Les grandes thématiques

A. L'air extérieur

L'air extérieur regroupe de très nombreux composants dont une partie est potentiellement défavorable pour la santé. Pour en mesurer sa qualité, des indices ont été développés afin d'apporter des précisions sur la composition de l'air. C'est le cas de l'indice ATMO, créée en 1994 qui décrit la composition de l'air selon les zones et de manière journalière, il établit également des prévisions pour le lendemain. La méthode employée est l'analyse des taux de polluants dans l'air par rapport aux seuils de concentration tolérés. Sur la Cornouaille, c'est Air Breizh qui est l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) et qui établit les mesures quotidiennes. Seul QBO dispose d'une station de mesure de la qualité de l'air sur la Cornouaille, ainsi en 2021, on note que QBO a une qualité de l'air moyenne (320 jours moyens, 2 jours bons, 40 jours dégradés et 3 jours mauvais). La composition de l'air extérieur est complexe et diverse selon l'environnement, les activités humaines ou encore la composition des sols, avec des composants favorables mais aussi défavorables pour la santé :

- **Les particules fines PM 10 et PM 2,5** : il s'agit de particules en suspension dans l'air et qui constituent un polluant atmosphérique. Leur taille a un impact puisque plus elles sont petites (PM 2,5) et plus elles peuvent pénétrer plus facilement notre organisme et provoquer des troubles respiratoires, irritations, toux, maladies cardio-vasculaires... À l'échelle de la Cornouaille, les émissions de PM 10 sont principalement localisées sur Quimper tout comme les émissions de PM 2,5 mais qui sont aussi localisées sur la ville de Douarnenez et le littoral sud (Bénodet, Loctudy, Penmarc'h). À l'échelle de la Bretagne, on retrouve le secteur résidentiel comme principal émetteur de particules fines (28 % pour les PM 10 et 51 % pour les PM 2,5) ainsi que les transports routiers (14 % des émissions PM 10 et 16 % des émissions PM 2,5) et le secteur de l'agriculture (46 % des émissions PM 10 et 19 % des PM 2,5).
- **L'ammoniac** : c'est un produit chimique industriel mais qui peut aussi être produit naturellement par la décomposition de matière organique produite par les végétaux ou les animaux. En termes d'effets sur la santé, l'ammoniac peut provoquer des brûlures au contact de la peau et être mortel à de fortes concentrations. D'après les données Air Breizh, on retrouve

ce gaz de manière hétérogène sur le territoire, en moindre concentration sur les communes du littoral sud de la Cornouaille et de l'ouest du Cap Sizun, ainsi qu'à l'est de la Cornouaille.

- **Le dioxyde d'azote** : ce gaz se forme dans l'atmosphère à partir du monoxyde d'azote, issu bien souvent de la combustion d'énergies fossiles. C'est un gaz irritant qui peut provoquer des troubles respiratoires, notamment au niveau des bronches. Le transport routier est le principal émetteur de ce gaz en 2020 en Cornouaille puisque sa concentration est plus forte le long des grands axes routiers.
- **L'ozone** : il s'agit d'un polluant « secondaire » car il est issu d'une transformation photochimique (rayonnement solaire de polluants primaires dans l'atmosphère) et bien souvent émis par le secteur routier et l'activité industrielle. Ce gaz peut provoquer une gêne voire une inflammation respiratoire ou encore de l'asthme. Sur la Cornouaille, on observe une concentration un peu plus forte d'ozone sur le sud du Pays Bigouden sud. En 2020, le nombre de jour de dépassement était inférieur au seuil défini par la France (25 jours) mais qui reste au-dessus du seuil de l'OMS.
- **Le dioxyde de soufre** : ce gaz irritant et incolore se signale par une odeur forte, désagréable voire suffocante à partir d'un certain seuil et provient des combustibles fossiles. Ce gaz a des effets sur les voies respiratoires mais aussi sur les yeux. En Cornouaille en 2020, la concentration de ce gaz était plus forte dans les zones urbaines, portuaires et industrielles.
- **Les composants organiques volatils non méthaniques (COVNM)** : ils sont constitués d'atomes de carbone et d'hydrogène, parfois associés à des atomes d'azote, d'oxygène, de soufre, de métal... On les retrouve dans les carburants, les peintures, les encres, les solvants ou encore les cosmétiques, et sont émis par le secteur industriel, les activités de combustion ou même dans un usage domestique. Au niveau santé, ils peuvent provoquer des problèmes dermatologiques et respiratoires voire cardiaques, digestifs, rénaux et nerveux. En Cornouaille, on retrouve ce gaz principalement dans les zones urbanisées.
- **L'hydrogène sulfuré** : ce gaz se forme lors de la prolifération des algues vertes du genre *Ulva*, qui se développent par la présence de nutriments comme l'azote et le phosphore, mais aussi par le biais d'une eau peu renouvelée, notamment dans les baies peu profondes. Ces algues libèrent de l'hydrogène sulfuré lors de leur décomposition. Ce gaz peut s'avérer être très dangereux voire mortel s'il est inhalé à forte dose. Sur la Cornouaille, des plans algues vertes ont été menés dans les baies de Douarnenez et de La Forêt afin de limiter la prolifération et de nettoyer les sites régulièrement.
- **Les pollens** : il s'agit de particules naturelles issus de végétaux, plantes, graminées... qui ont des effets allergisants chez de nombreuses personnes, avec des effets plus ou moins gênants voire graves sur la santé des personnes allergiques : crise d'éternuements, gêne respiratoire ou oculaire. Un indice de risque allergique d'exposition aux pollens (RAEP) permet de définir l'impact sanitaire du pollen, notamment par l'analyse des pollens émis qui varient selon la saison, les conditions météorologiques et les territoires. Sur la Cornouaille, les données sont disponibles via le pollinarium sentinelle de Quimper et, en 2022, on compte 267 jours d'émissions polliniques sur la ville.

L'ensemble de ces indicateurs de la qualité de l'air permet aussi d'établir une cartographie des zones sensibles qui sont caractérisées par des zones où la qualité de l'air serait un enjeu important et susceptible d'orienter les politiques publiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air sur les territoires. En Cornouaille, ce sont les communes de Quimper, Briec, Concarneau et du Guilvinec qui sont classées en zone sensible pour la qualité de l'air.

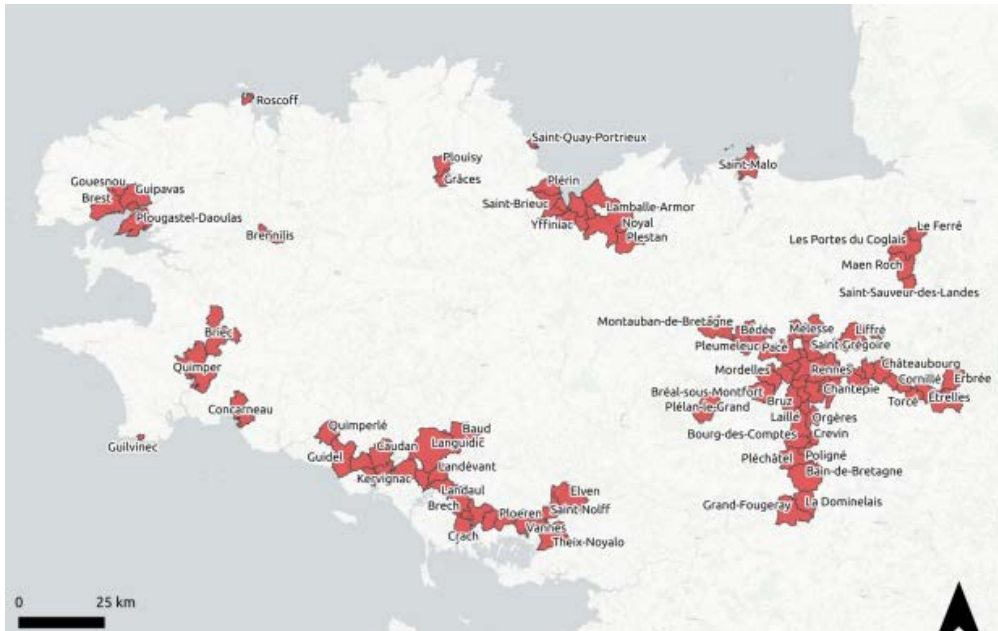


Figure 1 - Cartographie des zones sensibles en Bretagne - Air Breizh

B. L'environnement intérieur

L'environnement intérieur concerne les lieux d'habitation ainsi que tout bâtiment accueillant du public (lieux de travail, de loisirs...). Au sujet de la qualité du logement, celle-ci si elle est dégradée (humidité, insalubrité, moisissures, nuisances sonores...) peut avoir un impact sur la santé tant physique (troubles respiratoires et/ou digestifs, allergies, risque de saturnisme, intoxication...) que mentale de ses occupants. Lorsque le logement présente un danger pour la santé de ses occupants, on parle d'habitat potentiellement indigne. En 2017 en Cornouaille, on dénombre 3 300 logements du parc privé qui seraient potentiellement indignes. Par ailleurs, la précarité énergétique est aussi un facteur défavorable de la santé. On parle de précarité énergétique lorsqu'un ménage éprouve des difficultés financières à disposer d'énergies pour lui permettre de vivre dans de bonnes conditions (chauffage, eau chaude, électricité...). De la même façon, les impacts sur la santé peuvent être à la fois physiques et mentaux. En Cornouaille, 21 273 logements seraient en situation de précarité énergétique et seul QBO a une part de ménage en situation de précarité énergétique sous la moyenne nationale (13,9 %).

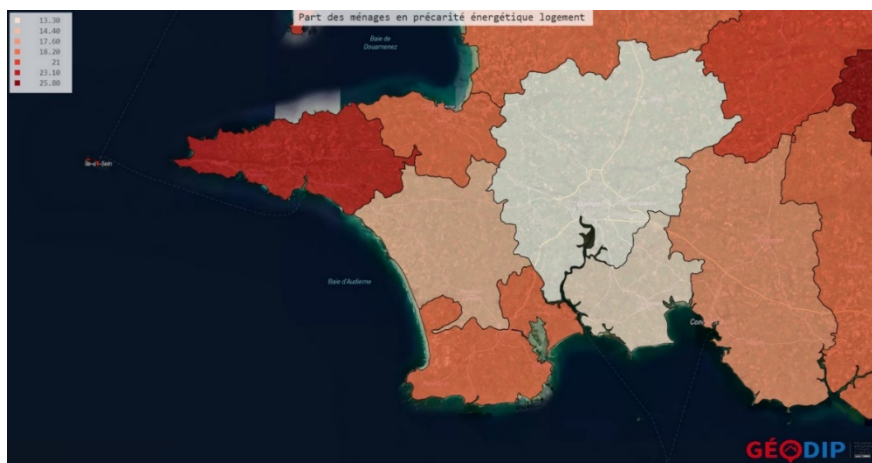


Figure 2 - GéoDip, Part des ménages en précarité énergétique logement, ONPE, 2023

De manière générale, nous passons 70 % à 90 % de notre temps à l'intérieur de nos logements et autres lieux clos. Or, l'air intérieur est 5 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur compte tenu de son renouvellement moins fréquent, faisant de la qualité de l'air intérieur un enjeu de santé car il peut entraîner des affections respiratoires chroniques (asthmes, allergies...). La qualité de l'air intérieur peut être détériorée par des polluants que l'on classe en 3 catégories :

- **Polluants chimiques** : détergents, produits d'entretien, peintures...
- **Polluants physiques** : radon...
- **Polluants biologiques** : émanant des animaux de compagnie (puces, allergènes...) ...

La Bretagne est confrontée aux émissions de radon qui est un gaz radioactif naturel, inodore et incolore, issu de la désintégration de l'uranium et du radium des sols granitiques. Le radon est présent dans l'air intérieur car le renouvellement d'air est l'un des seuls moyens de l'éliminer. Depuis 1987, le radon est classé comme cancérigène par le Centre international de recherche sur le cancer, il a des effets sur les poumons et les voies respiratoires et a un effet cumulé avec le tabac. Sur notre territoire, l'ensemble des communes est concerné par une exposition au radon à potentiel significatif dans les bâtiments (niveau 3 sur une échelle de 3), exceptée la commune de Tréogat qui est une commune à potentiel faible mais à risque (niveau 2).

C. L'eau

L'eau est l'un des éléments qui fait l'objet de très nombreux contrôles afin de protéger la santé des consommateurs et usagers. C'est la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) qui permet la prévention et la réduction de la pollution de l'eau, son utilisation durable et la réglementation de son usage pour la préservation de la santé humaine et des activités dépendantes de la qualité de l'eau. On distingue 3 types de pollution de l'eau : biologique (germe pathogène, bactéries, animaux, champignons...), chimique (nitrate, pesticides, métaux toxiques, médicaments...) et physique (éléments qui modifient le milieu aquatique comme la chaleur). Cette pollution peut avoir des effets sur la santé lorsque l'eau est ingérée, utilisée pour la cuisson d'aliments ou par contact direct avec l'homme. On distingue plusieurs usages et types d'eau.

- **Eau destinée à la consommation humaine** : cette eau provient des captages dans les nappes phréatiques pour alimenter directement les foyers en eau potable. Les risques pour la santé sont divers en fonction de l'exposition des habitants et de sa qualité, allant de troubles digestifs à des cancers et autres maladies graves dues notamment à la présence de pesticides. En Bretagne, 100 % de la population est desservie par une eau conforme en nitrates en 2020, 97,7 % par une eau conforme en pesticides et 98,5 % de la population a reçu une eau conforme aux limites de qualité microbiologique en 2021, selon l'ARS.
- **Assainissement de l'eau** : il s'agit d'une technique de traitement qui concerne les eaux usées pour éviter la contamination de l'environnement et des hommes par des bactéries, virus et autres, lorsque les eaux sont renvoyées dans la nature. En Cornouaille, on compte 44 stations d'épurations conformes en 2020 et 1 334 km de réseaux.
- **Eaux de baignade et de loisirs** : les eaux de baignade et de loisirs sont soumises à de nombreux contrôles pour prévenir des risques de contaminations potentiels, via des prélèvements, des analyses et des suivis réguliers. En 2022 en Cornouaille, tous les sites contrôlés sont de qualité excellente (sauf 4 plages : Trégunc, au Guilvinec, Plogoff et à Concarneau qui ont une eau de bonne qualité). En ce qui concerne la pêche à pied récréative, celle-ci est également très réglementée en raison des risques de pollution des coquillages qui peuvent entraîner des intoxications alimentaires et des troubles digestifs. Ainsi, en Cornouaille,

la pêche à pied est majoritairement déconseillée de manière temporaire ou permanente, en raison de la qualité de l'eau ou du besoin de repos des espèces pour les préserver et assurer leur reproduction. Seul le site de Tronoën est classé en site toléré à la pêche à pied et les sites de la Pointe Chevalier et de la mer Blanche sont classés en pêche interdite.

D. Le bruit

La pollution sonore a différentes sources : transports, voisinage, zones d'activités... L'OMS définit le bruit comme « une énergie acoustique audible provenant de sources multiples. Il peut être néfaste à la santé de l'homme et à son bien-être physique, mental et social ». L'exposition de la population au bruit a augmenté avec les années, en raison de l'activité routière et industrielle qui a un impact sur la santé des habitants (troubles auditifs, stress, fatigue, troubles cardiovasculaires...). En Cornouaille, les principales sources émettrices de bruit sont les axes routiers de Quimper où le seuil de jour comme de nuit est bien souvent dépassé. Les limites autorisées par l'OMS sont de 55 db(A) quotidiennement.

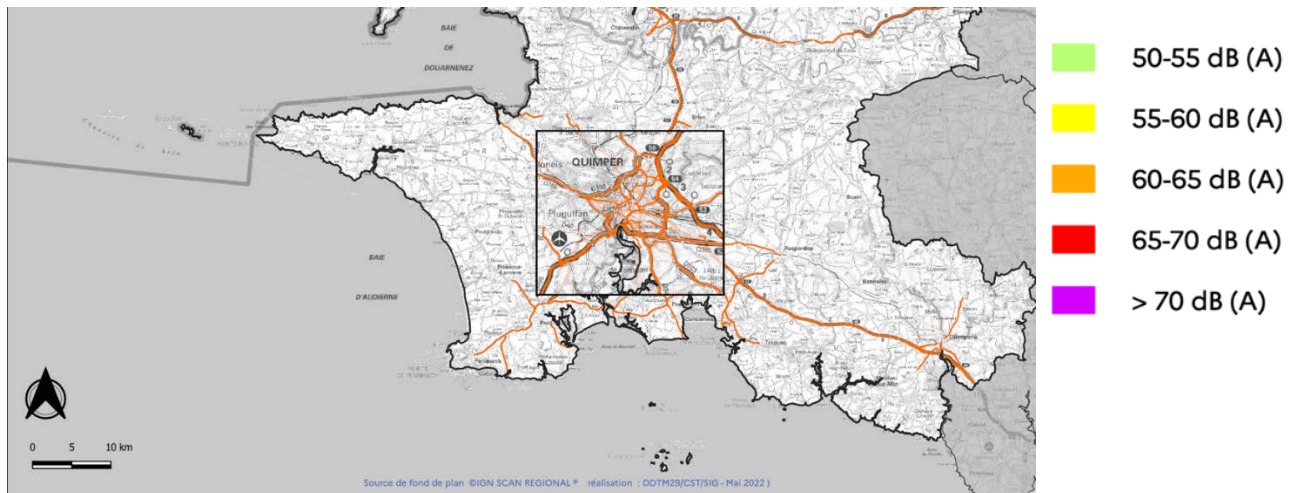


Figure 3 - Carte de type C : dépassement Lden en journée

E. Le changement climatique

La période de la révolution industrielle (milieu du XIX^e siècle) a amené de nombreux changements dans l'activité humaine, en termes de production, de transport, d'industrie, d'agriculture... ayant des effets directs sur notre environnement, notamment l'augmentation du rejet des gaz à effet de serre (GES) dû à ces nouvelles activités. À terme, ce phénomène vient modifier le climat à l'échelle de la planète et a des effets non négligeables sur la santé de la population : stress, « éco-anxiété », santé mentale, problèmes respiratoires, cardio-vasculaire, accroissement des inégalités...

- **Période de chaleur** : les épisodes de canicule sont de plus en plus fréquents, notamment avec un épisode très marqué en 2022 sur l'ensemble de la Bretagne. Ces augmentations de températures ont des impacts sur la santé des habitants et notamment des personnes les plus fragiles (malaises, déshydratation...). Les augmentations de températures en ville sont d'autant plus dommageables pour les habitants que l'air est plus pollué et donc moins respirable.
- **Gaz à effet de serre** : ils se définissent par des gaz naturels (comme l'ozone) présents dans l'atmosphère terrestre et permettent de réguler la température moyenne de la Terre. Leurs effets sur la santé et l'environnement sont multiples : disponibilité de l'eau, sécheresse, élévation du niveau de la mer... La Bretagne est concernée par ce risque notamment par la

vulnérabilité de son réseau hydrographique qui est majoritairement alimenté par les précipitations, des espèces de la faune régionale climato-sensibles, l'élévation du niveau de la mer qui est déjà visible... À l'échelle de la Cornouaille, ce sont les communes urbanisées qui sont concernées par ce phénomène (Quimper, Douarnenez et Concarneau) étant donné que la majorité des émissions GES viennent du transport routier et de l'agriculture.

On assiste aussi à des modifications de la biodiversité et à l'arrivée de nouvelles espèces qui peuvent véhiculer des maladies infectieuses, c'est le cas du virus zika ou du chikungunya ou de maladies transmises par les tiques.

F. Transports et déplacements

Les transports, et particulièrement le transport routier, sont l'une des principales causes de pollution de l'air mais aussi de pollution des milieux aquatiques, lorsque les eaux de pluie, au contact du sol et de l'air, se chargent en hydrocarbures, huiles, métaux lourds... et transfèrent ces polluants par ruissellement ou infiltration vers les eaux de surfaces ou souterraines. Le trafic routier émet plusieurs polluants (monoxyde de carbone, oxyde d'azote, particules fines...), faisant de lui la principale source de pollution atmosphérique avec des conséquences non négligeables sur la santé. À l'inverse, le transport ferroviaire serait plus favorable à la santé des habitants (hormis les nuisances sonores constatées par certains riverains) et à la préservation de l'environnement. En Cornouaille, le moyen de transport le plus prisé des habitants reste la voiture, et notamment sur le secteur de Quimper avec plus de 10 000 véhicules par jour (estimation entre 20 000 et 60 000 véhicules par jour). La RN 165 est un axe très emprunté également, ainsi que l'axe Quimper - Pont-l'Abbé ou encore les routes autour de Concarneau.

En Bretagne, le temps moyen de trajet domicile-travail est de 23,3 minutes (25,8 minutes pour la France) avec des disparités selon les EPCI de Cornouaille. Les habitants du Haut Pays Bigouden ont la moyenne la plus élevée du territoire avec plus de 27 minutes.

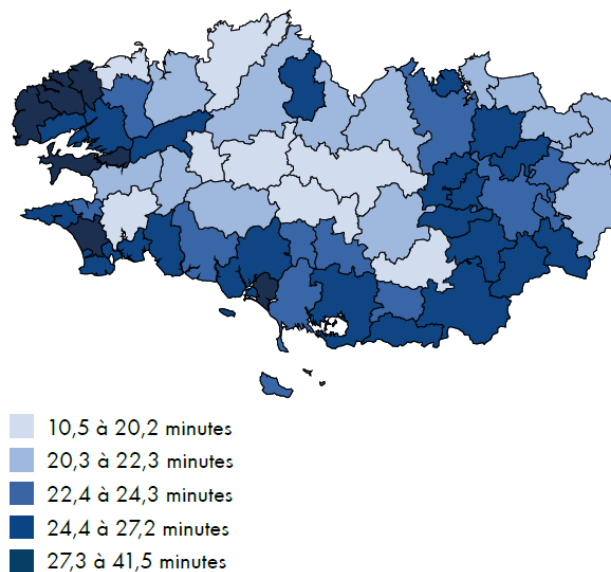


Figure 4-Insee, Temps moyen de trajet domicile-travail (en minutes) par EPCI en 2018

G. L'occupation des sols

L'artificialisation des sols s'est beaucoup accentuée au cours du XX^{ème} siècle, on la définit par le passage d'un sol d'occupation naturelle, agricole, forestière à un sol urbanisé. La transformation des sols engendre la perte de terres agricoles ainsi que des espaces naturels et des habitats. Elle a aussi des impacts sur la biodiversité et, in-fine sur la santé des habitants. La Cornouaille est un territoire hétérogène (tissus urbains, zones industrielles et commerciales, forêts, végétations, surfaces agricoles) avec une urbanisation plus importante dans les villes comme Quimper et sur le littoral. Au sujet de la consommation foncière, la Cornouaille totalise 1 190 hectares entre 2011 et 2021 (soit l'artificialisation des terres naturelles au profit de des logements résidentiels ou d'activités économiques). La consommation foncière est généralisée et accentuée autour des pôles urbanisés et des voies de communication.

H. Gestion et tri des déchets

L'élimination des déchets ainsi que leur valorisation une fois jetés est de la responsabilité du producteur comme du détenteur de déchets. En effet, si le processus de destruction du déchet altère la santé des habitants ou l'environnement, une solution alternative devra être trouvée et les dommages causés seront à la charge du producteur et détenteur des déchets. Outre des dommages sanitaires, ces déchets que l'on peut retrouver dans la nature constituent une source de pollution tant visuelle qu'olfactive. Les systèmes et réseaux de recyclage et de valorisation des déchets sont donc un enjeu pour les territoires. On note que sur le Finistère, le taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés en 2019 est 54,7 % contre 46,9 % pour la moyenne nationale (chiffres ADEME). Quant à la quantité de déchets dangereux produits par les entreprises dans le Finistère en 2016, celle-ci s'élevait à 33 446 tonnes par an (chiffres Ministère de la transition énergétique).

I. Agriculture

La Bretagne est une région agricole conséquente à l'échelle de la France puisqu'environ 60 % de sa surface est constituée de terres agricoles et plus de 58 000 personnes travaillent dans ce domaine (agriculture, sylviculture, pêche...), ce qui représente 4 % de l'emploi régional (contre 3 % à l'échelle nationale). L'activité agricole étant intense sur le territoire breton, elle induit des pressions sur l'environnement : rejets dans les rivières et ruisseaux qui alimentent les nappes phréatiques, pollution des sols par les pesticides et excédents azotés, développement d'algues vertes, émissions de polluants aériens (ammoniac, méthane, oxyde d'azote, poussières, monoxyde et dioxyde de carbone...). L'utilisation de produits phytosanitaires a aussi des impacts sur l'environnement et la santé, sur la Cornouaille, les communes de Plozévet et Loctudy ont les quantités les plus élevées de produits vendus en kg/ha de surface agricole utile. Néanmoins, des alternatives tendent à se développer afin d'être plus respectueuse de l'environnement mais aussi de la santé des agriculteurs et de la population : agriculture raisonnée, biologique, biodynamique... La dynamique d'achats en circuits courts se développe également avec, en 2020 en Cornouaille, 352 exploitations qui commercialisent leurs produits du producteur au consommateur.

J. Les installations classées

Les « installations classées » se définissent par les activités agricoles et industrielles qui présentent des inconvénients ou des dangers potentiels pour l'environnement et pour les habitants environnants. Ces structures sont régies par le titre I du Livre V du code de l'environnement. Leur impact sur la santé se traduit par des risques liés aux émissions de polluants dans l'air, des nuisances sonores, une détérioration de la qualité de l'eau et la présence de pesticides. En Cornouaille, on compte 606 établissements en 2023, relevant d'installations classées, et qui seraient susceptibles de présenter un danger, des nuisances ou un risque pour la population (santé, salubrité, sécurité) et l'environnement.

K. Les sites et sols pollués

Les sources de pollution des sols sont diverses : naturelle (due à la géologie), humaine (activité industrielle ou artisanale, récente ou ancienne). Les risques d'exposition de la population sont souvent liés à une ingestion de produits issus de terres, d'eau ou de végétaux contaminés, ou à l'inhalation des substances qui peuvent être présentes dans l'air, voire par contact cutané. De plus, une zone polluée peut s'étendre de par l'épandage des substances ou de leur diffusion dans l'air ou dans l'eau. Des bases de données au niveau national existent afin de recenser les sites industriels en activité ou à l'arrêt, ainsi que les signalements de pollution suspectée ou avérée d'une zone et de suivre les étapes de dépollution. Par ailleurs, les sites d'informations sur les sols (SIS) recensent dans bien des cas des sites pollués. En ce qui concerne la Cornouaille, on recense 60 sites et sols pollués ou potentiellement pollués en 2023. On comptabilise également 1 192 anciens sites industriels et 100 terrains répertoriés en SIS car les parcelles sont entièrement ou partiellement contaminées par une pollution connue de l'Etat (ces sites sont essentiellement d'anciennes décharges).

L. Les antennes relais et émetteurs

Les antennes relais et émetteurs sont des émetteurs-récepteurs de signaux électriques et électromagnétiques (émises dans la cadre d'appels téléphoniques par exemple). Aujourd'hui, aucune étude ne démontre de véritable effet néfaste sur la santé de la population à court ou long terme. Néanmoins, il y a des interrogations sur les effets d'une utilisation trop intensive et fréquente du téléphone portable, d'où leur classification en « peut-être cancérigène » depuis mai 2011 par le CIRC du fait de résultats encore limités sur les effets sur l'homme.

Quimper Cornouaille Développement

24 route de Cuzon – CS 40002 – 29018 Quimper Cedex Tél. 02 98 10 34 00 – www.qcd.bzh

Concarneau Cornouaille Agglomération

1 rue Victor Schoelcher – 29900 Concarneau Tél. 02 98 97 71 50 – www.cca.bzh

